

Clan Animal Inc

**Présentation de Clanimal.com au
Gouvernement du Québec et aux partis
d'opposition**

**"Réflexion de Clanimal.com pour
l'amélioration des mesures visées par le
projet de Loi 128, soit **Loi visant à
favoriser la protection des personnes
par la mise en place d'un encadrement
concernant les chiens** "**

(Le 26 mars 2018 transmis au Ministre Coiteaux (PLQ),
Stéphane Bourgouin (Opposition officielle PQ) et Sylvie
D'Amour (2e) Opposition CAQ)

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Déposé le : 6 juin 2018

No. : CI-272

Secrétaire : C. Laquet

D'abord, à titre de fondateur et passionné en chef de Clanimal.com, je vous remercie de recevoir nos commentaires en réflexion et propositions pour l'amélioration des mesures visées par le projet de Loi 128 qui se veut respectueux des animaux et des humains (contribuable, dois-je l'ajouter) qui en sont les gardiens responsables de leurs bien-être.

Je vous donne maintenant l'énoncé qui reflète ma vision, la mission et de l'âme de Clanimal:

" Je crois que l'humain, en démontrant un degré certain de responsabilité à l'endroit des animaux et en se rapprochant d'eux, se reconnecte avec son instinct et devient ainsi un meilleur être humain dans la vie.

Notre engagement est donc de travailler avec détermination, passion et respect de tous les êtres à l'amélioration constante des relations entre humains et animaux, dans le respect de l'un envers l'autre ainsi que de l'environnement, notamment par une communauté forte, l'éducation, l'information et l'implication sociale!"

Enfin, j'ai 58 ans et après avoir pratiquer le droit pendant 35 ans, j'ai fait le choix de suivre ma vision et ma passion des animaux en fondant une organisation de services et de soutien aux amoureux des animaux partout au monde, basé sur l'énoncé que je viens de vous donner.

Maintenant, allons dans le vif du sujet:

"Nos Mesures suggérées pour améliorer le projet de loi 128 sont:

1) article 14 et 15, 17 et 32:

Nous recommandons que seulement un médecin vétérinaire comportementaliste soit considéré comme seule personne habileté à déterminer de la dangerosité ou non d'un chien, notamment vu le niveau de formation sur le comportement animal suivi par ceux-ci vis-à-vis le vétérinaire dit "conventionnel" lequel suit une formation clairement inadéquate à cette fin.

Il est aussi impératif que la liste soumise à l'annexe 1, dans le cadre de l'application de l'article 17, soit basée sur la science et non sur le subjectivisme de personnes non compétentes pour ce faire ou sur des croyances populaires générées par une pression au niveau des médias sociaux.

2) Procédures souscrites dans le cadre de la Section IV:

Donc, Clanimal soumet que l'opportunité de permettre au gardien de l'animal visé par cette mesure, de faire procéder à une contre-expertise avec un expert reconnu en la matière, afin de permettre le respect des principes juridiques applicables, tel que le droit à une preuve complète ainsi que le droit à une audition juste et équitable ("audi alteram partem") est important.

À l'instar de la situation décrite au point 1 ci-devant, nous sommes assurés qu'à défaut de procéder à la présente correction, que tout règlement s'expose à une contestation judiciaire ayant toutes les chances de succès.

3) article 35:

Il est absolument crucial que le désengagement de responsabilité des inspecteurs ou enquêteurs visés à cet article, soit complètement enlevé, car cela va à l'encontre des principes de justice fondamentale, où tout individu dans notre société est tenu d'être responsable des conséquences de ses gestes.

et comme autres mesures:

À l'instar des mesures que nous avons proposer à l'administration municipale de Montréal, le 3 mars 2018, dans le cadre des consultations faites sur le contrôle animalier, nous proposons certaines mesures qui, bien que ne visant pas directement que l'aspect dangerosité d'un chien, assure le caractère de sécurité visé par le Gouvernement:

4) Une formation obligatoire pour les futures gardiens d'un animal de compagnie:

Cette formation obligatoire est déjà suivie en Allemagne, en Suisse et autres pays européens, et engendre un comportement beaucoup plus responsable de la part de la majorité des gardiens d'animaux, tout en permettant aussi un comportement plus agréable de la part des animaux.

La formation pourrait être dessinée par une équipe d'entraîneurs, de comportementalistes et de spécialiste (biologistes, ou autre discipline reliée à la race ou type d'animal) et ces futurs gardiens seraient formés à: prendre soin physiquement, de l'alimentation, auraient une formation de base à l'obéissance et au comportement de l'animal qu'il acquiert.

Aussi, la formation serait adaptée au type et à la race de l'animal, par exemple, des chiens puissants et demandant un encadrement plus "solide" ou plus particulier comme pour certains reptiles.

Nous croyons que certains animaux exotiques non couverts présentement mériterait de se voir interdit l'acquisition.

De plus, un rappel serait nécessaire aux 3 ou 5 ans, et si le futur gardien ne réussit pas sa formation, il ne pourrait acquérir l'animal convoité, ou perdre la garde de l'animal!

Nous soumettons que les administrations municipales pourraient, dans l'optique proposée, réajuster l'achat des médailles pour les animaux selon la période de rappel choisie et envisager, dans certains cas, d'utiliser des moyens modernes de communication combinés à une rencontre en personne, pour ce faire.

Les coûts d'une telle mesure serviraient à payer le programme de formation obligatoire.

Enfin, nous avons la conviction qu'un programme bien fait, donnera confiance aux gardiens actuels, comme futures, des animaux du Québec, en les outillant pour bien s'occuper de ce nouveau membre de leur famille, en privé comme en public,

et cette confiance se répercutera dans une meilleure cohabitation humains et animaux!

Clanimal s'offre pour prendre le mandat de mettre en place un tel programme, de même que ceux ci-après.

5) L'Éducation animalière pour les enfants:

Le but de cette mesure est que l'enfant bien éduqué grandira pour devenir un adulte responsable à l'endroit des animaux.

À cet effet, une formation similaire à celle donnée au adultes (ie: responsabilisation) pourrait être donnée au scolaire (élémentaire) comme un cours de base. Et qui sait, cela pourrait donner le goût de devenir un vétérinaire ou occupé un autre emploi connexe dans le monde animal, et assurément en faire de meilleurs citoyens du Québec!

Des équipes de 2-3 personnes seraient mise sur pied, dont la tâche serait de donner des formations d'une heure, à intervalle régulier, à travers les commissions scolaires du Québec;

6) L'Éducation animalière pour les propriétaires de commerces:

De plus, une éducation (comme pour les enfants, évidemment adaptées à l'adulte) pourrait être faite dans le secteur privé et public, notamment pour préparer les propriétaires de commerces et leurs employés à la présence de plus en plus fréquente d'animaux (dont spécifiquement les animaux de services) dans les lieux publics, sur comment se comporter et à agir dans certaines situations (ex: conflits, etc).

De nombreux gardiens d'animaux veulent contribuer à l'économie du Québec, et avoir accès à plusieurs endroits (commerciaux comme publics) en compagnie de ce nouveau membre de leur famille et s'en voient empêcher par, souvent un manque de connaissance de la part des propriétaires de commerce ou de la part d'autres gardiens qui n'ont pas eu la formation nécessaire ou, malheureusement de certains irrespectueux des règles de savoir-vivre.

Et afin d'éviter tout imbroglio, le gardien d'animal dont l'animal endommage quelconque marchandise lors de sa présence dans un endroit commercial ou public, aura la responsabilité de payer pour à défaut de se faire donner une contravention pour méfait public!

Vous remarquerez cependant qu'il y a de plus en plus de commerce, gérés par la "nouvelle génération" qui sont de plus en plus ouverts à la présence d'animaux dans leurs établissements.

7) Qui devient gardien d'un animal de compagnie:

(dans le cadre de la Section 3)

Clanimal est pour restreindre la "possession" de certain type d'animaux de compagnie lorsque la personne postulant pour un permis, au niveau municipal, ne rencontre pas les exigence des cours de formation ci-devant, ou qui a été trouvé coupable , suite à un jugement, notamment d'infractions criminelles relativement à l'atteinte à l'intégrité de la personne ou de trafic de drogue et stupéfiants, ou de maltraitance d'animaux.

De plus, Clanimal inviterait le gouvernement du Québec à se servir de l'expertise psychologique existante en la matière pour déterminer le type de profil criminel de la personne enclin à ne pas utiliser un animal de compagnie, dans les meilleurs intérêts de celui-ci et des autres humains.

À la lueur de la décision rendue dans la dossier Karim Jean-Gilles de Brossard, le 22 février dernier, il nous apparaît évident que le "profil" psychologique de cet individu, représente le type de gardien d'animaux que la province a la responsabilité d'interdire d'entrer en possession de quelconque animal et de s'assurer que ceux qui rencontre les critères déterminés, et qui sont en possession d'animaux, en soit dépossédé.

Au surplus, nous croyons qu'avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement, et immédiatement par la suite qu'il serait la priorité de la province, de procéder à la mise sur pied d'un registre informatique, des individus avec le profil décrit ci-devant et de procédé à une vérification de la possession ou non d'animaux de leur part et de déposséder ceux-ci de ces animaux;

8) bannir les laisses rétractables:

Ceci représente pour Clanimal, l'élément le plus sous-estimé en fonction du contrôle de l'animal.

En effet, depuis 2009, ce type de laisse est considéré comme dangereux et selon plusieurs entraîneurs canin, voici au moins 5 motifs pour déclarer illégal ce type de laisse:

- motif 1: en vertu de sa construction, ce type de laisse, constituée d'un fil de fer très mince, peut facilement causer des brûlures sévères, voir même la perte d'un membre;
- motif 2: le chien apprend à tirer. Le principe est de donner de la liberté au chien chaque fois qu'il "tire" sur la laisse. Donc quand le chien retrouve sa laisse "ordinaire", il est déjà habitué à tirer. Juste à voir tous les chiens qui marchent loin en avant de leur gardien lors de leur marche quotidienne (j'ai un album bien garnie!)
- motif 3: il y aura inévitablement une augmentation des chances de bagarres entre chiens, notamment lors de rencontres imprévues! Et ce genre de situation engendre des comportements indésirables voir imprévisibles chez le chien;
- motif 4: le chien peut se sauver, vu l'ergonomie de la poignée de la laisse, conçue pour un maximum d'aisance dans son utilisation, et lorsque le chien prend de la distance de son gardien, donc de l'amplitude, la vélocité ainsi démontré pourrait faire perdre la laisse au gardien et impliqué le chien dans un accident!

motif 5: au surplus, revenant à l'ergonomie de la laisse, celle-ci peut tomber de la main du gardien et apeurer le chien, qui pris par surprise, peut se placer dans des situations dangereuses comme se faire frapper en traversant la rue ou en pourchassant un écureuil!

9) **Castration et stérilisation:**

S'il y a un sujet "délicat" et profondément méconnu, c'est bien la castration du mâle et la stérilisation de la femelle.

Beaucoup de gardiens d'animaux malheureusement maintiennent bien vivant certains mythes tenaces à propos du moment où il est approprié de castrer le mâle ou de stériliser la femelle.

C'est pourquoi notre premier commentaire portera sur l'importance de la formation obligatoire énoncée ci-devant pour aider les futurs gardiens d'animaux à comprendre les enjeux comportementaux et médicaux relatifs à la castration et la stérilisation de leur animal de compagnie.

Notre deuxième commentaire, basé sur notre expérience personnelle, porte sur le respect du moment de la castration et de la stérilisation chez certaines races, notamment les grandes races de chiens.

Il est impératif, selon nous, de respecter les courbes de croissance optimale chez les chiens de grandes races et les chats de races afin d'optimiser leurs chances de grandir en santé.

En conséquences, nous recommandons que les critères temporels quant au moment de la castration et de la stérilisation de certaines races de chiens et de chats suivent les recommandations combinées du vétérinaire et de l'éleveur quant l'animal provient de chez un éleveur, et du vétérinaire et du refuge, quand celui-ci provient d'un refuge.

Aussi, dans le cas où le moment de la castration/stérilisation dépasse d'un maximum de 6 mois, le moment privilégié pour ce faire, Clanimal recommande la prise d'un engagement de la part du gardien de l'animal d'agir avec la plus haute responsabilité, combiné si nécessaire avec un engagement financier aussi.

Quant aux autres chats (domestiques, abandonnés et errants, et sauvages), Clanimal propose jusqu'à ce que la problématique des chats errants et dans les refuges, aie atteint des niveaux de gestion acceptable par les autorités, l'application pour les chats autres que errants et sauvages, des mêmes mesures ci-devant que dans le cas des éleveurs de chiens:

Et, vu le problème sérieux des chats errants, Clanimal soutient aussi la mise en place, dans tous les arrondissements, d'une politique de capture, de stérilisation et de remise en liberté (à défaut de déterminer que l'animal faisant l'objet de cette politique soit déterminé comme adoptable selon la procédure en place);

Enfin à ce sujet, pourquoi pas aussi mettre en place l'une des mesures suivantes:

- . un programme de castration/stérilisation pour les personnes à faible revenu, et/ou
- . des cliniques vétérinaires mobiles qui sillonneraient les régions administratives du Québec offrant des services de castration et stérilisations, et/ou
- . un programme de castration/stérilisation conjoint gouvernement du Québec avec l'Ordre et/ou l'Association des médecins vétérinaires du Québec;

D'ailleurs, pourquoi les SPCA du Québec ne prendrait-elle pas exemple sur la SPCA de la Colombie-Britannique qui met en place un programme de castration/stérilisation avec une injection de 100 000\$!

La SPCA ne lève-t-elle pas plusieurs millions de dollars par année en financement publique! (En passant la SPCA pourrait rendre ses états financiers publique vu qu'elle ramasse ses fonds via le publique!)

Clanimal croit que ces programmes peuvent facilement s'auto-financer, tout en représentant un véhicule de visibilité extraordinaire pour les médecins vétérinaires du Québec ainsi que pour tout commanditaire corporatif cherchant à se donner une visibilité positive.

Et que dire de mesures fiscales incitatives qui pourraient être négociées avec Québec pour soutenir ces programmes. Il suffit d'être original et créatif pour réussir!

11) Éleveurs non éthique

Il est impératif que la province agisse envers les éleveurs de fonds de cour ("back yard breeders"), ainsi qu'à l'endroit de gardiens irresponsables qui, n'ayant aucune formation d'éleveur, agissent de manière insouciant et non éthique (selon les standards déterminés dans l'industrie) accouplant des chiens et/ou des chats, pour avoir une portée, plus d'une fois par année ou plus d'une année consécutive:

- notamment en exigeant le paiement d'un permis par quiconque désire faire de l'élevage sur son territoire, à défaut de quoi, cela constituera une infraction;
- notamment en saisissant tout matériel ayant servi aux activités illicites décrites ci-devant, incluant tout logement ou résidence ou local, et, tout chiens/chiot encore sur place au moment de la constatation de l'infraction, ainsi que toute information, sous toute forme et support jugé pertinent, à l'application du règlement;

Conclusion

Clanimal.com avance que la prospérité économique du Québec dépend en partie de la manière que le Gouvernement va implanter une politique animalière qui sera respectueuse de ses citoyens et des animaux sur son territoire.

D'ailleurs, Clanimal a écrit à plus d'une reprise sur des mesures à prendre à l'égard des animaux au Québec, notamment quant à leur accorder une personnalité juridique, ainsi qu'un encadrement dans le contexte de l'application du code civil du Québec à leur égard.

En effet selon les maires américains représentant 30 états, qui se sont prononcés le 23 juin 2017 lors de la 85e conférence des maires américains (6):

- . 82% sont d'accord sur le fait que fournir des aménagements favorables aux animaux de compagnie peut avoir un impact économique global positif sur leur communauté;
- . 74% s'accordent à dire que l'offre d'aménagements adaptés aux animaux de compagnie aidera les communautés locatives à améliorer la stabilité des locataires, et
- . 81 pour cent sont d'accord que la disponibilité d'aménagements favorables aux animaux de compagnie peut aider à augmenter la valeur de la propriété résidentielle;
- . 69% s'accordent à dire que la mise en place d'une campagne d'éducation sur la responsabilisation des gardiens d'animaux de compagnie responsable contribuerait à rendre leur ville plus favorable aux animaux.

Nous croyons donc que les propositions émises ci-devant par Clanimal.com pourraient, si le Gouvernement du Québec a le courage de les choisir, de démontrer:

- a) qu'elle a la vision et la responsabilité du bien-être de ses citoyens et animaux vivants sur son territoire,
- b) qu'elle a à coeur de créer un règlement sur le contrôle des animaux qui responsabilise tous ses citoyens vis-à-vis les animaux et
- c) qu'elle a la détermination de faire du Québec une province à l'avant-garde de la gestion animalière et donner l'image d'une province où il fait bon vivre avec des animaux et dont la prospérité économique ne fait aucun doute .

Clanimal.com : prête à se mettre au service du Québec et de ses animaux de compagnie!

(fin)